

ACCEPTATION DE LA CHARTE DE LA VIE ASSOCIATIVE

La charte de la Vie associative ci-jointe a pour but de définir les relations entre la commune de Vergèze et les associations.

Elle a été approuvée par le Conseil municipal en date du 17 février 2022.

Respectant l'esprit de la loi 1901, la commune souhaite établir un véritable partenariat avec les associations.

Je soussigné(e), Mme / M

agissant en qualité de Président(e) au sein de l'association :

.....

dont les derniers statuts ont été remis au service Accueil du public et cohésion sociale (Vie associative) de la commune de Vergèze,

dont la responsabilité civile est assurée par la société :

.....

(contrat n°)

- Reconnais avoir pris connaissance de la charte de la Vie associative de Vergèze et en accepter les termes, en accord avec les autres membres du bureau et les adhérents.
- M'engage à la respecter et à la faire respecter de tous les adhérents et usagers de l'association désignée ci-dessus.

Fait à Vergèze, le

(Signature)

